

# Régionales 2010 : Les questions claires de Creative Commons France

Les élections sont un bon moyen de tenter de sensibiliser nos hommes politiques sur des thèmes qui nous sont chers. C'est ainsi que l'April se montre pro-active en faveur du logiciel libre et des libertés numériques avec son initiative Candidats.fr.



Aujourd'hui c'est le chapitre français des Creative Commons qui leur emboîte le pas à l'occasion des prochaines élections régionales (qui auront lieu en mars prochain et dont on a un peu parlé ici en partant à la rencontre du Parti Pirate)<sup>[1]</sup>.

Avant que d'interpeller sur la place publique, ils nous invitent à débattre sur leur liste de discussion ([cc-fr@lists.ibiblio.org](mailto:cc-fr@lists.ibiblio.org))<sup>[2]</sup> autour d'une plate-forme recopiée ci-dessous.

On pourrait d'ailleurs résumer toutes les questions en une seule, moyennant l'introduction d'une variable X : « Êtes-vous, dans le respect du droit moral des auteurs, en faveur de l'accès et la réutilisation libre et gratuite de X dans le cas où X serait produit ou financé par la région ? » (X pouvant prendre les valeurs suivantes : données, contenus, études, travaux de recherche ou d'éducation).

Il ne semble y avoir là que du bon sens. Sauf que, et ce n'est pas le logiciel libre qui me contredira, nous héritons d'un monde où certaines mauvaises habitudes ont été prises et il convient d'être didactique, diplomate et patient.

## CC-Régionales 2010

### URL d'origine du document

Le mouvement pour l'accès ouvert aux données publiques se développe à travers

le monde : l'Australie avec le projet Mash Up, l'Angleterre avec le projet Data.gov.uk. Ces pays ont choisi de permettre la large diffusion et réutilisation de leurs bases de données publiques en les plaçant sous Licence Creative Commons.

Cette dynamique d'élargissement des biens communs permet des économies d'échelle pour les collectivités et les services publics.

Elle contribue au développement du secteur privé qui peut utiliser sans intermédiaire ces données pour développer ses activités.

Elle enrichit la société civile qui peut s'approprier données, études et contenus produits.

Dans cette démarche, le respect du droit d'auteur inaliénable en France est bien sûr conservé. Il se trouve explicité et garanti par des licences de type Creative Commons, GFDL ou « Art libre ».

La France et ses régions ne peuvent rester à l'écart de ce mouvement qui s'amplifie. Aussi à la veille des élections qui vont décider des programmes et des équipes qui vont gouverner les régions, nous souhaitons vous interroger.

Êtes-vous, dans le respect du droit moral des auteurs, en faveur de :

- l'accès et la réutilisation libre et gratuite des données publiques (géographiques, statistiques, environnementales...) produites ou financées par la région ;
- l'accès et la réutilisation libre et gratuite des contenus produits ou financés par la région (telles les publications papier ou web) ;
- l'accès et la réutilisation libre et gratuite des études produites ou financées par la région ;
- l'accès et la réutilisation libre et gratuite de données des observatoires co-financées par la région ;
- la publication en open archive des travaux publics de recherche produits ou financés par la région ;
- l'accès et la réutilisation des contenus de formation produits ou financés par la région (formation professionnelle, manuels scolaires...).

## **Lectures connexes issues du Framablog**

- S'il te plaît... dessine-moi une ville libre

- Des citoyens plus libres dans l'État de New York
- USA - Obama - 3 principes pour assurer un gouvernement ouvert
- Traduction du plan d'action britannique en faveur de l'Open Source
- Aux développeurs de logiciels libres l'État de New York reconnaissant.

## Notes

[1] Crédit photo : Giuli-O (Creative Commons By)

[2] Vous pouvez aussi en débattre directement sur notre forum Framagora.